



Brest, le 27 juin 2024

M. Olivier JOUANS
Chef du CRNA Ouest
CRNA Ouest
CS 80013
29470 Loperhet

Objet : Demande de convocation de réunion pour partager le bilan sur les requêtes pilotes par CPDLC

Monsieur le chef de centre,

Dans le dernier courrier qui vous a été adressé par 11 des 12 équipes du CRNA-O, ces dernières s'inquiétaient du respect de vos obligations envers les contrôleurs. En effet, l'étude de sécurité des requêtes pilotes et la décision de mise en service vous obligeait à réaliser un bilan de sécurité 3 et 6 mois après la mise en service.

L'étude de sécurité précise que ces bilans doivent reposer sur le "suivi des différents reports faits par les opérationnels (FNE, réunions, REX) liés aux difficultés rencontrées" (page 57). Ces bilans doivent notamment permettre de déterminer "si les pilotes, décontenancés par la méthode de travail choisie pour clore un dialogue CPDLC sur saisie EEE, ne vont pas provoquer trop de surcharges temporaires de travail pour le contrôleur radariste." Il est donc prévu que les contrôleurs de Brest puissent exprimer leur opinion sur cette fonctionnalité, et plus particulièrement sur ce point, au travers de réunions dédiées avec des représentants de la salle de contrôle experts sur le sujet et ce préalablement à la rédaction de la conclusion d'un quelconque bilan.

Votre réponse nous a renseigné sur la méthode retenue par notre hiérarchie, visiblement peu soucieuse de renouer un dialogue constructif sur ce dossier.

Concernant le bilan à 3 mois, celui-ci ne figurait pas à l'ordre du jour du CSA du 25 mars. Aucun document préparatoire n'a été diffusé aux participants sur le sujet. D'ailleurs le sujet n'a été abordé que lors des questions diverses par l'UNSA et la CGT. Vous aviez alors choisi de reporter ce point au GSMT du 29 mars. Les requêtes pilotes ont alors fait l'objet de 4 diapositives (Un titre, une sur le volume de requêtes par jour, une détaillant le nombre de réponses et enfin celle récapitulant les FNE sur le sujet). L'administration a alors choisi unilatéralement de maintenir la fonctionnalité. Pourtant, les FNE faisaient déjà apparaître 29 cas d'incompréhension des pilotes suite à la réception du Unable, soit exactement la surcharge de travail pour le contrôleur radariste redoutée par les experts de l'étude de sécurité.

Nous pourrions toutefois espérer que le bilan des 6 mois soit réalisé avec plus de rigueur. Malheureusement, votre courrier efface tout espoir. Ce bilan "est en cours de réalisation par la DO", seule, sur la base des FNE fournies par la QS uniquement.

Vous précisez même qu'il sera "présenté" en réunion de chef d'équipe. Nous comprenons donc par-là que la conclusion est déjà écrite par la DO, celle-là même qui vous a donné l'ordre de mettre en service en dépit de l'opposition argumentée des experts du GT OOU. Il serait bien étonnant que notre hiérarchie ait subitement l'humilité de reconnaître que cette mise en service était une erreur.

Tout cela était déjà écrit dans la décision de mise en service que vous avez signé le 07 décembre 2023 : "**le niveau de sécurité du système fonctionnel impacté sera diminué de façon permanente de manière acceptable** du fait du changement."

Nous ne pouvons toutefois nous résigner à cet état de fait. La sécurité est la raison d'être de notre maison et doit en rester la toute première priorité. La diminution du niveau de sécurité n'est donc en aucun cas acceptable.

L'UNSA ICNA vous demande donc de convoquer une réunion dédiée au bilan de sécurité après 6 mois de mise en service des requêtes pilotes avec l'ensemble des entités concernées (Experts représentants des équipes en GT OOU, représentants des personnels, Sub ES, Sub QS).

Cordialement

Le Bureau de Section UNSA-ICNA LFRR